

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2024/2025

350 - L.T.P.R. LA PERRIERE

86 - LA ROCHE RIGAULT

I	Informations générales
II	Principes, règles et méthodes comptables
III	Informations sur le bilan
IV	Informations sur le compte de résultat
V	Autres informations

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2025** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 618 117,25

Contre 554 702,98 au 31/08/2024

Déficit Global 2024/2025 : -36 506,23

Contre un Déficit de -46 996,29 en 2023/2024

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
01 Septembre 2024 au 31 Août 2025.

I/ INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de la structure, objet social, activités, moyens mis en œuvre

L'association a pour objet d'assumer la responsabilité, dans les cadres législatifs et réglementaires en vigueur, et dans le respect des textes fondamentaux de l'Enseignement catholique, d'établissements de formation permettant d'offrir à des jeunes en formation scolaire et supérieure, en apprentissage et à des adultes, une formation générale, technologique et professionnelle.

Elle assume notamment la responsabilité d'un établissement sous contrat avec le ministère chargé de l'agriculture, préparant aux métiers de l'agriculture et des professions connexes, de l'alimentation, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'environnement, de la forêt, de l'aquaculture ainsi qu'aux métiers des services en milieu rural, Cet établissement remplit les missions définies à l'article L 81 3-1 du code rural. Le contrat liant l'association à l'Etat est régi par les articles L.81 3-1 et R.81 3-1 et suivants du code rural.

L'association, à travers l'établissement dont elle a la responsabilité, contribue au développement personnel des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, à l'élévation et l'adaptation de leur niveau de formation et de qualification, ainsi qu'à leur insertion sociale et professionnelle.

Par son objet l'association contribue à l'animation et au développement des territoires, ainsi qu'aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée, dans les domaines liés aux formations qu'elle assure et de coopération internationale.

Pour réaliser son objet, l'association peut également passer contrat ou convention avec des collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme public ou privé concourant même partiellement à son objet.

2) Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

- Les statuts des Chefs d'Etablissement ont été revus en Septembre 2024, avec pour conséquence une hausse des salaires de la Direction, non prévue lors de l'établissement des budgets.

De plus, 5 élèves AVS ont été accueillis cette année, nécessitant l'embauche d'un AVS en CAE. Des aides ont été perçues en retour.

- L'établissement a dû faire de gros investissements cette année, avec notamment :

une chaudière, pour 92 513.23 €

le réseau LAN et câblage, pour 18 316.82 €

le ballon d'eau chaude, pour 10 031.28 €

un lave vaisselle, pour 3 252.00 €

- Afin de financer ces investissements, des subventions et aides ont été perçues :

une subvention de la Région pour 33 538.25 €

une subvention de la Région pour du matériel pour 4 877.00 €

deux aides du propriétaire, l'AIP, pour 16 000.00 €

un prêt de la part de l'ASSIDEC de 34 000.00 €, à taux "0".

Un reliquat de subvention de la Région est encore attendu.

- L'établissement a perçu de plus, une aide ponctuelle, comptabilisée en produits courants, de 7 650 €, de la part du CFA Aspect Aquitaine, pour soutenir le développement de l'apprentissage.

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2023/2024	2024/2025	Variation	%	Nombre de classes 2024/2025
10	FORMATION APPRENTIS	5	5	0	NA	0,0
1	FORMATION INITIALE	87	97	10	11,49	7,0
TOTAL ELEVES		92	102	10	10,87	7,0
Demi-pensionnaires		55	59	4	7,27	
Pensionnaires		29	35	6	20,69	

4) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2023/2024	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024/2025	Variation	%
La Roche Rigault	9,03	9,89	0,86	+9.52
TOTAL	9,03	9,89	0,86	+9.52

5) Evolution du parc immobilier

* Surface Totale Développée : 1 990,00 m²

- Surface Pédagogique : 1 160,00 m²
- Surface non Pédagogique : 830,00 m²

6) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
Lycée La Perrière	Bail Emphytéotique	04/03/2013	23 ans	Loyer annuel de 19 844.52 €

II/ Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août N ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2023) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

III/ informations sur le bilan

1) Bilan ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Terrains (y compris agencements et aménagement de terrains)	14 883,36	0,00	0,00	0,00	14 883,36
Installations techniques, matériel et outillage industriels	220 699,06	8 129,00	13 472,22	0,00	215 355,84
Autres immobilisations corporelles	1 901 714,15	120 861,33	26 036,43	0,00	1 996 539,05
Immobilisations corporelles en cours	0,00	5 241,00	0,00	0,00	5 241,00
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 137 296,57	134 231,33	39 508,65	0,00	2 232 019,25

Parmi les acquisitions principales :

- Chaudière : 92 513.23 €
- Réseau Informatique : 14 466.98 €
- Réseau téléphonique (en cours) : 5 241.00 €
- Ballon d'eau chaude : 10 031.28 €

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Agencements et aménagements de terrains	6 520,15	744,17	0,00	0,00	7 264,32
Installations techniques, matériel et outillage industriels	205 341,18	6 324,03	13 472,22	0,00	198 192,99
Autres immobilisations corporelles	1 531 850,65	42 190,84	26 036,43	0,00	1 548 005,06
TOTAL	1 743 711,98	49 259,04	39 508,65	0,00	1 753 462,37

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2024	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2025
Participations et créances rattachées	9 235,25	0,00	0,00	9 235,25

Parts sociales de la banque : 9 235.25 €

d. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	2023/2024	2024/2025	Variation	%	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	1 594,44	1 594,44	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Créances clients, usagers et comptes rattachés	45 061,18	44 577,96	-483,22	-1.07	19 139,33	27 476,57	8 337,24	+43.56
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Autres créances	9 428,86	44 835,75	35 406,89	NA	0,00	0,00	0,00	NA
TOTAL	54 490,04	91 008,15	36 518,11	+67.02	19 139,33	27 476,57	8 337,24	+43.56

Créances clients, usagers et comptes rattachés : 44 577.96 €
dont créances douteuses familles : 27 476.57 €
dont créances non douteuses familles : 2 535.58 €
dont CFA Aspect Aquitaine : 14 138.36 €

Autres créances : 44 835.75 €
dont Subvention d'investissements Région à recevoir : 33 538.25
dont Solde de l'article 44 à recevoir : 3 212.90 €
dont aide du propriétaire pour le changement de chaudière : 6 000.00 €

e. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Seules les moins - values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2023/2024	2024/2025	Variation	%	plus ou moins valeur latente
Sicav	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

f. Comptes de régularisation Actif

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Charges constatées d'avance	8 512,18	8 957,50	445,32	5,23

f. Comptes de régularisation Actif

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
TOTAL	8 512,18	8 957,50	445,32	5,23

dont stock de gaz : 2 510.00 €
dont cotisations d'assurances pour 2025/2026 : 2 008,60 €
dont Taxe foncière 4/12 : 1 265.00 €

2) Bilan PASSIF :

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Fonds propres sans droit de reprise	97 229,17	0,00	0,00	97 229,17
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	174 205,47	0,00	46 996,29	127 209,18
Excédent ou déficit de l'exercice	-46 996,29	46 996,29	36 506,23	-36 506,23
Sous total : Situation nette	224 438,35	46 996,29	83 502,52	187 932,12
Fonds propres consommables	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	119 135,24	71 953,50	23 085,46	168 003,28
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	343 573,59	118 949,79	106 587,98	355 935,40

Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Subvention acquises au titre de l'exercice 2024/2025 :

Des subventions d'investissements sont assorties d'un droit de reprise en fonction des termes de la convention signée avec l'Etat, les collectivités territoriales ou autres établissements publics.
Le montant de ce droit de reprise est estimé au 31/08/2025 à 89 706.98 €.

Région, subvention pour du matériel (cible et serre) : 4 877.00 €
Région, subvention pour des travaux (dont chaudière) : 67 076.50 €

Affectation de résultat 2023/2024 :

L'assemblée générale en date du 14 février 2025 a approuvé les comptes. Le résultat de -46 996.29 euros a été affecté en report à nouveau.

b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provision pour départs en Retraite	9 859,95	7 584,02	0,00	0,00	0,00	17 443,97
TOTAL	9 859,95	7 584,02	0,00	0,00	0,00	17 443,97

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2025 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Fonds dédiés

Ce sont des rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Projet(s) défini(s)	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Fonds de l'Evêché -Investissements toiture	5 000,00	4 940,82	200,00	0,00	4 740,82
Subvention BOB R22 -fonctionnement-	1 209,78	1 209,78	1 209,78	0,00	0,00
Fonds de l'AIP - Gros Travaux 2025 -	16 000,00	0,00	522,76	16 000,00	15 477,24
TOTAL	22 209,78	6 150,60	1 932,54	16 000,00	20 218,06

d. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/09/2024	Montant en fin d'exercice au 31/08/2025	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligatoire et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	85 240,81	70 831,73	-14 409,08	-16.90	14 850,71	55 981,02
Emprunts et dettes financières	21 156,44	55 131,12	33 974,68	NA	55 131,12	0,00
Sous total : dettes financières	106 397,25	125 962,85	19 565,60	+18.39	69 981,83	55 981,02
Avances et acomptes reçus	1 164,89	582,33	-582,56	-50.01	582,33	0,00
Dettes fournisseurs	11 704,20	7 952,37	-3 751,83	-32.06	7 952,37	0,00
Dettes des legs et donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	72 485,55	82 287,00	9 801,45	+13.52	82 287,00	0,00
Dettes sur immobilisations	0,00	1 060,24	1 060,24	NA	1 060,24	0,00
Autres dettes	3 366,95	5 235,03	1 868,08	+55.48	5 235,03	0,00
Sous total : autres dettes	88 721,59	97 116,97	8 395,38	+9.46	97 116,97	0,00
TOTAL	195 118,84	223 079,82	27 960,98	+14.33	167 098,80	55 981,02

Dettes fiscales et Sociales : 82 287.00 €
dont Provisoin pour Jours d'Epargne des Chefs d'Etablissement : 41 774.02 € (chargée)
dont QP de subvention preincipale perçue d'avance : 24 512.00 €
dont MSA du mois d' Août 2025 : 7 895.85 €

Autres dettes : 5 235.03 €
dont fonds sociaux perçus mais non imputés : 1 235.13 €
dont acomptes reçus sur prestations diverses non réalisées : 3 999.90 €

e. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Produits constatées d'avance	0,00	1 440,00	1 440,00	0,00
TOTAL	0,00	1 440,00	1 440,00	0,00

Subvention BOP pour rentrée 2025 : 1 440.00 €

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE (n-1) 2024	TAXE (n) 2025
A nouveau 1er septembre (n-1) 2024 :			
Report 1er janvier (n) 2025 :			1 709,18
Taxe Reçue sur l'exercice :	6 222,36	1 709,18	4 513,18
Utilisation d'équipement : (Compte 131810)			
Utilisation de fonctionnement : (Compte 748200)	6 222,36		6 222,36
<u>Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2024</u> <u>(solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)</u>		1 709,18	
Reliquat au 31 août (n) 2025 : (compte 487810)			

IV/ Information sur le compte de résultat

1) Information sur les concours publics et les subventions

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Concours publics et subventions obtenus en cours de l'exercice (en €)	Exercice N-1 2023/2024	Exercice N 2024/2025
Aides à l'emploi	11 887,62	28 841,65
Aides au développement des compétences	1 117,20	0,00
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initia	0,00	0,00
Financement des formations par apprentissage	0,00	0,00
Forfaits d'externat	0,00	0,00
dont forfait Etat	0,00	0,00
dont forfait Région	0,00	0,00
dont forfait Département	0,00	0,00
dont forfait Communes et groupements de communes	0,00	0,00
Concours publics affectés à la formation professionnelle conti	0,00	0,00
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	272 873,00	293 565,00
Autres concours publics	0,00	0,00
Sous-total : concours publics	285 877,82	322 406,65
Subventions État	950,00	0,00
Subventions Région	10 154,78	3 052,20
Subventions Département	0,00	0,00
Subventions Communes et groupements de communes	120,00	120,00
Autres subventions d'exploitation	6 850,23	6 222,36
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	0,00	0,00
dont autres subventions (à détailler)	0,00	0,00
Report de subventions	0,00	0,00
Sous-total: subventions d'exploitation	18 075,01	9 394,56
TOTAL	303 952,83	331 801,21

2) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

3) Honoraires du Commissaire aux comptes :

L'établissement ne dépassant pas 2 des 3 seuils n'est pas tenu de présenter cette information .

4) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels	(23 205,01)
- Amortissement des subventions d'investissements :	23 085.46 €
- Rentrée d'une créance amortie :	58.78 €
- Chèques émis +1an non débités :	60.77 €
Les Charges Exceptionnelles	(0,00)

V/ Autres informations

1) Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires en nature.

a. Autres informations

Le bénévolat est une constante de l'Enseignement Catholique, une contribution précieuse au bon fonctionnement des établissements. Sa valorisation permet notamment d'obtenir des coûts complets et réels, ainsi que d'appréhender véritablement tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chaque niveau d'enseignement.

	NOM - PRENOM	POSTE OCCUPE	Lien avec l'OGEC	Nbre d'heures	Taux horaire	Valorisation Brute
Bénévole	BONNIN	Philippe	mécanique - entretie	20,00	15,22	304,40
Bénévole	COSNIER	Mickael	Portes ouvertes	9,00	15,22	136,98
Bénévole	CAILLEAU	Sébastien	Portes ouvertes	9,00	15,22	136,98
TOTAL				38,00		578,36

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
PRODUITS D'EXPLOITATION					
COTISATIONS	LA	141,55	321,41	179,86	-
VENTES DE BIENS ET SERVICES	LB	228 509,10	255 172,61	26 663,51	11.67 %
Ventes de fournitures et matériels	LB1	89,80	425,64	335,84	-
Contributions et prestations familles	LB2	228 419,30	254 746,97	26 327,67	11.53 %
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	LE	309 152,83	357 351,21	48 198,38	15.59 %
Concours publics et subventions d'exploitation	LE1	303 952,83	331 801,21	27 848,38	9.16 %
Ressources liées à la générosité du public	LE3		50,00	50,00	-
Dons manuels	LE31		50,00	50,00	-
Contributions financières	LE4	5 200,00	25 500,00	20 300,00	-
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	LF	5 294,38	4 604,87	-689,51	-13.02 %
UTILISATION DES FONDS DEDIES	LG	1 319,18	1 932,54	613,36	46.50 %
AUTRES PRODUITS	LH	10 008,20	11 045,33	1 037,13	10.36 %
TOTAL I		554 425,24	630 427,97	76 002,73	13.71 %
CHARGES D'EXPLOITATION					
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	251 256,39	261 855,52	10 599,13	4.22 %
AIDES FINANCIERES	MD	762,50	320,89	-441,61	-57.92 %
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	ME	6 248,96	6 954,33	705,37	11.29 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	240 609,92	270 146,32	29 536,40	12.28 %
CHARGES SOCIALES	MG	47 823,71	56 015,99	8 192,28	17.13 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	MH	57 844,34	61 191,92	3 347,58	5.79 %
DOTATIONS AUX PROVISIONS	MI	1 751,21	7 584,02	5 832,81	-
REPORT EN FONDS DEDIES	MJ	5 000,00	16 000,00	11 000,00	-
AUTRES CHARGES	MK	9 396,62	12 028,69	2 632,07	28.01 %
TOTAL II		620 693,65	692 097,68	71 404,03	11.50 %
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-66 268,41	-61 669,71	4 598,70	6.94 %
PRODUITS FINANCIERS					
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	NC	3 856,04	4 204,07	348,03	9.03 %
TOTAL III		3 856,04	4 204,07	348,03	9.03 %
CHARGES FINANCIERES					
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	OB	2 674,44	2 245,60	-428,84	-16.03 %
TOTAL IV		2 674,44	2 245,60	-428,84	-16.03 %
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		1 181,60	1 958,47	776,87	65.75 %
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		-65 086,81	-59 711,24	5 375,57	8.26 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	PA	0,50	119,55	119,05	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	PB	20 613,22	23 085,46	2 472,24	11.99 %
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	PC	32 286,54		-32 286,54	-100.00 %
TOTAL V		52 900,26	23 205,01	-29 695,25	-56.13 %

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	QA	34 809,74		-34 809,74	-100.00 %
TOTAL VI		34 809,74		-34 809,74	-100.00 %
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		18 090,52	23 205,01	5 114,49	28.27 %
Participation des salariés aux résultats					
TOTAL VII					-
IS des personnes morales non lucratives					
TOTAL VIII					-
Total des produits (I+III+V)		611 181,54	657 837,05	46 655,51	7.63 %
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		658 177,83	694 343,28	36 165,45	5.49 %
5- EXCEDENT OU DEFICIT		-46 996,29	-36 506,23	10 490,06	22.32 %
Contributions reçues					
BENEVOLAT	TC	1 050,53	578,55	-471,98	-44.93 %
TOTAL		1 050,53	578,55	-471,98	-44.93 %
Emplois des contributions reçues					
PERSONNEL BENEVOLE	UD	1 050,53	578,55	-471,98	-44.93 %
TOTAL		1 050,53	578,55	-471,98	-44.93 %

B. BILAN SIMPLIFIE

350 - L.T.P.R. LA PERRIERE
86 Lieu-dit La Perrière

BILAN ACTIF SIMPLIFIE

86200 LA ROCHE RIGAULT

BILAN ACTIF au 31/08/2025	Exercice N-1		Exercice N			Variations
	NET 2023/2024	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET 2024/2025		
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES A1						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES A2						
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains) AQ/AR	8 363,21	14 883,36	-7 264,32	7 619,04	-744,17	
Installations techniques, matériel et outillage AU/AV	15 357,88	215 355,84	-198 192,99	17 162,85	1 804,97	
Autres immobilisations corporelles AW/AX	369 863,50	1 996 539,05	-1 548 005,06	448 533,99	78 670,49	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles BA/BB		5 241,00		5 241,00	5 241,00	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES A3						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES B1						
Participations et créances rattachées BC/BD	9 235,25	9 235,25		9 235,25		
TOTAL I	402 819,84	2 241 254,50	-1 753 462,37	487 792,13	84 972,29	
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS CA/CB						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES CC		1 594,44		1 594,44	1 594,44	
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES CD/CE	25 921,85	44 577,96	-27 476,57	17 101,39	-8 820,46	
CREANCES RECUES PAR LEGS OU DONATIONS CF/CG						
AUTRES CREANCES CH/CI	9 428,86	44 835,75		44 835,75	35 406,89	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT CJ/CK						
DISPONIBILITES CM	108 020,25	57 836,04		57 836,04	-50 184,21	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CN	8 512,18	8 957,50		8 957,50	445,32	
TOTAL II	151 883,14	157 801,69	-27 476,57	130 325,12	-21 558,02	
Ecarts de conversion Actif (V)						
ECARTS DE CONVERSION ACTIF FA						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	554 702,98	2 399 056,19	-1 780 938,94	618 117,25	63 414,27	

BILAN PASSIF SIMPLIFIE

BILAN PASSIF au 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	Variations
FONDS PROPRES				
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	GA2	97 229,17	97 229,17	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	GA	97 229,17	97 229,17	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	GB			
ECARTS DE RÉÉVALUATION	GC			
RÉSERVES	GD			
COMPTES DE LIAISON	GE			
REPORT À NOUVEAU	GF	174 205,47	127 209,18	-46 996,29
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	GG	-46 996,29	-36 506,23	10 490,06
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)		224 438,35	187 932,12	-36 506,23
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	GH			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	GI	119 135,24	168 003,28	48 868,04
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	GJ			
TOTAL I		343 573,59	355 935,40	12 361,81
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	HA			
FONDS DÉDIÉS	HB	6 150,60	20 218,06	14 067,46
TOTAL II		6 150,60	20 218,06	14 067,46
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES	IA			
PROVISIONS POUR CHARGES	IB	9 859,95	17 443,97	7 584,02
TOTAL III		9 859,95	17 443,97	7 584,02
DETTES (1)				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS (TITRES ASSOCIATIFS)	JA			
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	JB	85 240,81	70 831,73	-14 409,08
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	JC	21 156,44	55 131,12	33 974,68
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	JD	1 164,89	582,33	-582,56
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	JE	11 704,20	7 952,37	-3 751,83
DETTES DES LEGS OU DONATIONS	JF			
DETTES FISCALES ET SOCIALES	JG	72 485,55	82 287,00	9 801,45
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	JH		1 060,24	1 060,24
AUTRES DETTES	JI	3 366,95	5 235,03	1 868,08
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	JK		1 440,00	1 440,00
TOTAL IV		195 118,84	224 519,82	29 400,98
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)				
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	KA			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		554 702,98	618 117,25	63 414,27

(1) Dont à plus d'un an 105 481,02

Dont à moins d'un an 119 038,80

LYCEE TECHNIQUE PRIVE RURAL « LA PERRIERE »

Exercice clos le 31 août 2025

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Aux membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Lycée Technique Privé Rural « LA PERRIERE »** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y POITIERS FUTUROSCOPE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Nouvelle Aquitaine - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 7 avenue du Tour de France, Téléport 1 - 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU - Tél.: 05 49 49 49 10
RCS POITIERS B 513 527 747 - APE 6920 Z - TVA: FR 56 513 527 747



Membre indépendant du réseau
international Moore Global.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Futuroscope, le 15 janvier 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Poitiers Futuroscope


Laurent HERBELIN
Commissaire aux Comptes Associé

B. BILAN SIMPLIFIE

350 - L.T.P.R. LA PERRIERE
86 Lieu-dit La Perrière

86200 LA ROCHE RIGAUT

BILAN ACTIF SIMPLIFIE

BILAN ACTIF au 31/08/2025	Exercice N-1	Exercice N			Variations
	NET 2023/2024	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET 2024/2025	
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES A1					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES A2					
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains) AQ/AR	8 363,21	14 883,36	-7 264,32	7 619,04	-744,17
Installations techniques, matériel et outillage AU/AV	15 357,88	215 355,84	-198 192,99	17 162,85	1 804,97
Autres immobilisations corporelles AW/AX	369 863,50	1 996 539,05	-1 548 005,06	448 533,99	78 670,49
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles BA/BB		5 241,00		5 241,00	5 241,00
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES A3					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES B1					
Participations et créances rattachées BC/BD	9 235,25	9 235,25		9 235,25	
TOTAL I	402 819,84	2 241 254,50	-1 753 462,37	487 792,13	84 972,29
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN-COURS CA/CB					
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES CC		1 594,44		1 594,44	1 594,44
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES DS/CE	25 921,85	44 577,96	-27 476,57	17 101,39	-8 820,46
CREANCES RECUES PAR LEGS OU DONATIONS CF/CG					
AUTRES CREANCES CH/CI	9 428,86	44 835,75		44 835,75	35 406,89
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT CJ/CK					
DISPONIBILITES CM	108 020,25	57 836,04		57 836,04	-50 184,21
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CN	8 512,18	8 957,50		8 957,50	445,32
TOTAL II	151 883,14	157 801,69	-27 476,57	130 325,12	-21 558,02
Ecarts de conversion Actif (V)					
ECARTS DE CONVERSION ACTIF FA					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	554 702,98	2 399 056,19	-1 780 938,94	618 117,25	63 414,27